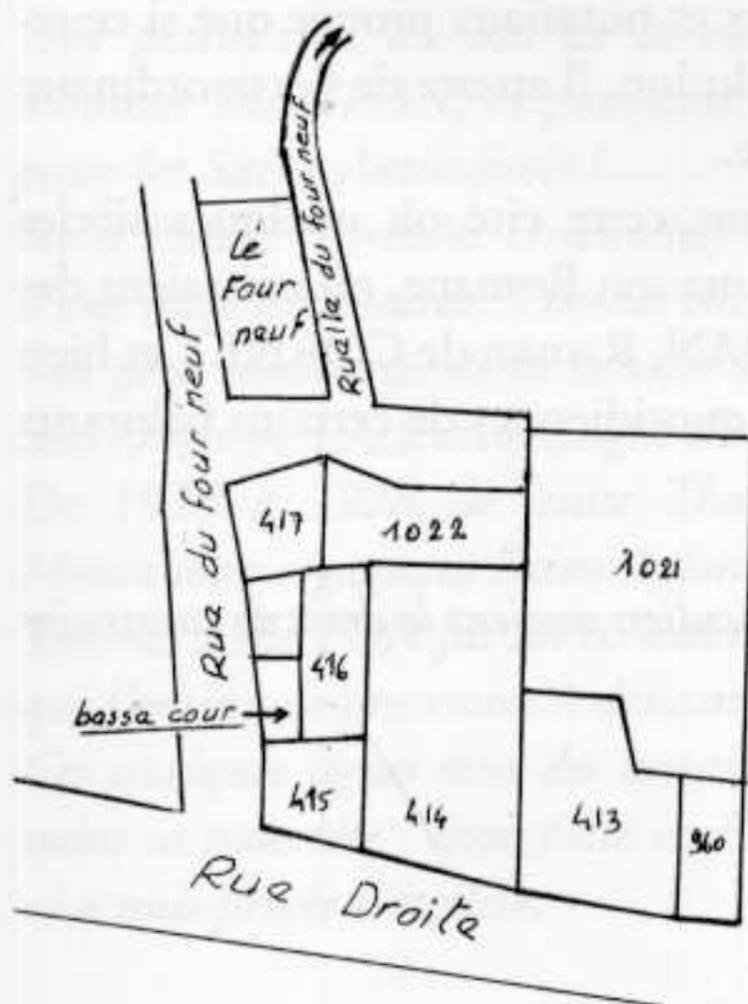


# Problèmes de voisinage autour du Four Neuf...

Par Any CLEMENT



La maison n° 415 est occupée par Charles LAFON chapelier.

En 1808 il bâtit un nouveau four dans sa boutique et les saint-antoninois voulant cuire le pain dans son four entrent par le portail de la basse-cour (portail non fermé à clé).

La veuve du magistrat Jean-François BOLE habitant la maison n° 417 et étant propriétaire de la basse-cour condamna la porte de communication entre sa maison et la basse-cour.

Elle accepta que Charles

LAFON dépose les décombres de la construction du four contre la porte, craignant pour sa sécurité vu le va et vient de la population dans sa cour.

En 1819 la maison n° 415 est vendue à LAFAGE cordonnier, qui la revend aussitôt à Marc ALIES.

Marc ALIES époux d'Artémise Garance ROUSSENNAC, de retour des armées napoléoniennes s'installe comme burrelier et démolit le four ouvrant sa boutique sur la basse-cour.

La maison n° 416 était occupée par Pierre FAVAREL cultivateur, qui lui aussi avait un droit de passage, dans la basse-cour.

Il semble qu'il avait une conception étrange du droit de passage, utilisant la basse-cour pour abreuver son cochon et donner de la pâture à sa bête de somme, la chargeant et la déchargeant en cet endroit. Quant à Marc ALIES il avait déposé les gravats résultants de l'ouverture de la porte de sa boutique dans un coin de la basse-cour etc...

Après un certain nombre d'incidents de voisinage, la veuve BOLE par l'intermédiaire du notaire BERRY s'adresse au tribunal de MONTAUBAN pour rappeler à ALIES et FAVAREL la propriété de la basse-cour et la simple tolérance de sa part concernant le droit de passage dans sa basse-cour.

L'examen des documents cadastraux et notariaux prouve que si ceux-ci sont soumis à changement et évolution, il atteste de l'extraordinaire pérennité de la médiocrité humaine.

On ne peut que déplorer que dans cette cité où quelques siècles auparavant s'élevait la magnifique maison Romane, où naissaient des troubadours tels que Ramon JORDAN, Ramon de CORNET et bien d'autres talents, les préoccupations quotidiennes de certains habitants se traduisaient en querelles stériles.

*NDLR : Après la Révolution, les particuliers avaient le droit de construire des fours.*

